# FICHE-ACTION PADAJA

## PADAJA ? C'EST QUOI ÇA ?

PADAJA c'est le diminutif de « *Pas d'accord, j'assume !* » : c'est LA grande action qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans, **lors de chaque année scolaire**. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transforme ton école ou ta classe, en théâtre d'actions !

Pourquoi ce slogan « *Pas d'accord, j'assume !* » ? Parce que si tu es révolté·e par une situation injuste et que tu n'es pas d'accord avec le fait qu'elle se poursuive sans que rien ne soit fait pour que cela change, alors il faut assumer ses positions, le faire savoir et agir !

Chaque année, **une multitude d'écoles se mobilisent ainsi sur une même thématique liée aux droits humains**.

Nous te proposons, dans ce cadre, de réaliser, avec tes professeur·e·s, ta classe ou ton groupe-école Amnesty, des **actions concrètes** dans votre école, entre octobre 2025 et mai 2026.

Ce programme d'action est avant tout destiné aux écoles primaires (3e cycle) et secondaires, mais il est aussi tout à fait possible de le mener dans des maisons de jeunes et mouvements de jeunesse.

## UNE THÉMATIQUE D'ACTION

Cette année, c'est la défense de l'état de droit qui est mise en avant dans le cadre de PADAJA.

### L'état de droit est un bouclier pour nos libertés

L'état de droit est considéré comme un pilier des régimes démocratiques et il fait partie aujourd'hui des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Il est pourtant régulièrement remis en cause et attaqué. Particulièrement ces derniers temps et notamment dans certains pays réputés démocratiques, qui s'étaient engagés à le respecter.

On entend souvent parler d'« état de droit » sans forcément savoir de quoi il s'agit exactement. Ce concept désigne, en fait, un État dans lequel la puissance publique est soumise aux règles de droit, c'est-à-dire, un système dans lequel tout le monde, y compris les personnes au pouvoir, doit respecter les lois. En bref, dans un État de droit, les personnes qui gouvernent ne sont pas au-dessus des lois. Leurs actions sont limitées par le droit (notamment les droits humains) et contrôlées par la justice. Cela permet d'éviter l'arbitraire, les abus de pouvoir et de réduire les injustices.

Selon le juge français Rémy Heitz, l'état de droit, ce n'est pas « des principes abstraits » ou « des garanties de confort », mais c'est « un bouclier pour nos libertés » !

### Derrière l'état de droit : des grands principes et le respect des droits humains

L'état de droit est fondé sur plusieurs grands principes.

- **La séparation des pouvoirs** : le pouvoir législatif (qui vote les lois), le pouvoir exécutif (qui fait appliquer les lois) et le pouvoir judiciaire (qui contrôle les lois et sanctionne les abus) doivent être séparés et attribués à différents organes de l'État, et non pas détenus par un seul groupe ou une seule personne.
- **L'égalité devant la loi** : toutes les personnes, y compris les dirigeant·e·s, doivent respecter les lois. Il ne doit y avoir ni privilèges ni faveur.
- **La hiérarchie des normes par les autorités publiques** : il existe une pyramide des règles de droit, où chacune doit respecter celles qui lui sont supérieures. Par exemple, un arrêté ministériel doit respecter la loi, la Constitution et les engagements internationaux, sans quoi il n'a aucune valeur. En résumé : une règle ne peut pas contredire une règle plus « haute ». Sinon, elle peut être annulée.
- **Une justice indépendante et impartiale** : cela signifie que les juges doivent être neutres, et faire leur travail sans aucune pression ou influence venant du gouvernement ou d'ailleurs.

En plus de ces grands principes fondateurs, un critère supplémentaire est venu s'ajouter, au fil du temps, à la définition de l'état de droit : celui du respect des droits humains. Ainsi dans un État de droit, tout le monde peut, notamment, exprimer librement ses opinions, participer sans

violence à des manifestations, accéder à une presse libre et indépendante ainsi qu'à une éducation de qualité.

## Mais l'état de droit est de plus en plus attaqué dans certains pays qui s'étaient engagés à le respecter

L'Histoire nous a montré que lorsque, dans un État de droit et une démocratie, une personne ou un parti au pouvoir commence à restreindre certaines libertés, à violer les droits humains de certaines catégories de personnes ou à bafouer certains principes de l'état de droit, et que ces restrictions ou violations sont tolérées par une grande partie de la population, ces atteintes aux libertés, aux droits humains et à l'état de droit vont se développer et s'intensifier, plus ou moins rapidement, pour finir par toucher l'ensemble de la population. Plusieurs exemples, dans l'Histoire récente, peuvent être cités pour expliquer comment il peut parfois être facile de s'attaquer à l'état de droit et le détruire si la population ne réagit pas et ne résiste pas dès les toutes premières attaques et menaces. Cela a notamment été le cas avec le régime nazi en Allemagne, le régime stalinien en Union soviétique ou le régime fasciste en Italie.

Aujourd'hui, l'état de droit est attaqué dans plusieurs pays considérés comme démocratiques. Aux États-Unis, en Hongrie, en Argentine, notamment, et même en Belgique, des personnes au pouvoir méprisent et piétinent l'état de droit de manière plus ou moins sévère selon les pays. La justice, la presse, les minorités (religieuses, ethniques, LGBTI+, etc.), la solidarité… nombreuses sont les cibles des gouvernements qui s'en prennent à l'état de droit en se plaçant notamment au-dessus de certaines lois ou en ne respectant pas les décisions de justice les concernant.

## Et quand l'état de droit est attaqué, les droits humains et la démocratie le sont aussi !

L'état de droit, les droits humains et la démocratie se soutiennent mutuellement et sont étroitement liés alors quand l'état de droit est attaqué, cela a un impact sur les droits humains et la démocratie.

Un État de droit n'est en effet pas un « État de n'importe quel droit », mais un État qui garantit les droits humains. Ainsi, s'il n'y a pas d'état de droit ou s'il est attaqué, les droits humains ne sont pas respectés et vice versa, si les droits humains ne sont pas respectés, alors il n'y a pas d'état de droit ou il est en danger.

Quant à la démocratie, des connexions étroites existent aussi. Un État de droit peut exister sans démocratie, c'est-à-dire qu'il peut y avoir un État de droit dans un pays où le pouvoir n'est pas exercé par le peuple par le biais du vote, mais par une dictature ou une monarchie qui respecte les principes de l'état de droit. En revanche, toute démocratie doit être un État de droit, car l'état de droit fait partie des conditions nécessaires à la démocratie en garantissant l'égalité devant la loi, la séparation des pouvoirs et la protection des droits.

En bref, l'état de droit, les droits humains et la démocratie sont intimement liés et constituent des éléments essentiels d'une société juste et équitable.

## Résister contre ces attaques, c'est protéger nos libertés fondamentales

Il est crucial de promouvoir et défendre les principes de l'état de droit pour garantir la justice et le respect des droits humains. Et il est tout aussi important de dénoncer toute attaque contre l'état de droit, même si nous avons l'impression de ne pas être concerné·e·s ou si cela ne nous paraît pas, à première vue, dramatique, car toutes les atteintes à l'état de droit engendrent des violations des droits fondamentaux, finissent par toucher tout le monde et peuvent permettre aux personnes au pouvoir de devenir toutes puissantes et d'instaurer des régimes totalitaires qui violent massivement les droits humains.

Tu es prêt·e à te mobiliser pour combattre les attaques contre l'état de droit et dénoncer les abus de pouvoir ? Alors on te propose, dans le cadre de PADAJA et dans ton école, de **sensibiliser** un maximum de jeunes autour de toi **à la question de la défense de l'état de droit.** Parce qu'**ensemble on est plus fort·e·s**, participe à PADAJA avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école, et mobilise-toi pour cette cause.

**Attention, selon le contexte, il est possible d'écrire « État de droit » ou « état de droit »**. Selon l'Académie française, si l'on parle de la situation d'une société soumise à une règle juridique qui exclut tout arbitraire, on écrit, sans majuscule, état de droit. Mais si on parle du pays qui connaît cette situation, on dit que c'est un État de droit. On écrira ainsi par exemple : « l'état de droit assure à tous et toutes l'égalité devant la loi », mais « ces pays dictatoriaux ne sont pas des États de droit » ;-)

## QUAND ET COMMENT AGIR ?

Afin de laisser un **maximum de flexibilité** aux écoles participantes, cette action s'étale sur une **période longue**, **entre octobre 2025 et mai 2026**.

Tu peux choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous y consacrerez : 15 minutes tous les jours d'une semaine, un temps de midi chaque semaine pendant un mois, une demi-journée en tout et pour tout… Vous pouvez décider de mener quelques actions PADAJA entre octobre et décembre, et d'autres actions entre janvier et mai ou bien vous mobiliser seulement à une seule période de l'année scolaire… tout est possible, l'important est de participer !

Ensuite, vous décidez de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe, de plusieurs classes à l'école entière.

Enfin, vous choisissez votre **action** ou vos actions. L'idéal est de prévoir à la fois des **actions de sensibilisation**, et des **actions concrètes adressées à des gouvernements ou des autorités pour obtenir des changements**. Parmi celles que nous vous proposons, vous choisissez celles qui vous interpellent ou vous touchent le plus et/ou en imaginez d'autres, sachant que vous pouvez décider de vous mobiliser sur l'ensemble des problématiques proposées ou seulement sur certaines d'entre elles.

Pour vous aider à mobiliser un maximum d'élèves et à agir dans votre école, on met à votre disposition du **matériel gratuit** : des **affiches**, des **badges**, des **autocollants**, des **vidéos**, des **cartes-actions** à faire signer à un maximum d'élèves, et des **fiches pédagogiques** (à la fois des

fiches avec du contenu théorique sur la thématique, mais également des fiches d'activités, de jeux, de témoignages, et également des fiches contenant des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc., sur le sujet ; ces fiches peuvent donc t'être utiles pour t'aider à réaliser, avec ton groupe ou ta classe, certaines actions ou activités de sensibilisation).

Tu as donc, avec tes profs et les autres élèves intéressé·e·s par cette action, l'embarras du choix, pour sensibiliser les autres élèves de ton école et les mettre en action. N'hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

**Attention : avant de participer à PADAJA dans ton école et de commander notre matériel pour cette action, assure-toi que la direction de ton école t'y autorise et que vous êtes un groupe suffisamment nombreux pour porter cette action dans l'école. Si c'est le cas, complète notre formulaire de commande en ligne : www.amnesty.be/padaja2526**
Tout est gratuit. Seuls les frais de port seront facturés si la commande nécessite l'envoi d'un colis.

## NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS

Entre octobre 2025 et mai 2026, organise, avec ton groupe-école Amnesty ou ta classe, différentes actions concrètes pour défendre l'état de droit et obtenir des changements dans ce domaine, ainsi que des actions de sensibilisation sur le sujet pour mieux faire connaître ce principe fondamental.

### En pratique

Nos **propositions d'actions** à réaliser sont **détaillées** dans la **fiche en annexe ci-jointe**. Lis-la attentivement et fais ton choix, avec ton groupe ou ta classe, parmi les actions proposées.

L'**action principale** consiste à **faire compléter et signer par un maximum d'élèves des cartes-actions** (il s'agit de cartes postales pré-remplies) visant à faire pression sur des autorités afin de leur demander d'agir face à des attaques contre l'état de droit.

**Trois cartes-actions** sont à ta disposition : une carte concernant les **États-Unis**, une autre relative à la **Hongrie** et une dernière au sujet de la **Belgique**.

En dehors de cette action de signature de cartes, tu peux également organiser d'autres **actions de sensibilisation**.

Pour chacune de ces actions, afin de mobiliser un maximum d'élèves, prévois de mettre en place un stand dans ton école : il suffit pour cela d'une ou plusieurs tables, de matériel pour être visible et pour agir, de quelques élèves volontaires et motivé·e·s pour tenir le stand et le tour est joué !

## ... Et partage les actions menées avec ton groupe/ta classe !

Une fois que tu as choisi les actions que tu souhaites mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, préviens-nous ! **Un petit mail (jeunes@amnesty.be) ou un DM sur Instagram (@amnestygroupesjeunes) suffisent**. Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action. En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de prévenir les médias avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, **pense à prendre des photos, faire des vidéos et à nous les envoyer** par mail (jeunes@amnesty.be) ou via WhatsApp (0483 00 12 72) et/ou à **les partager en nous taguant sur Instagram** (@amnestygroupesjeunes) pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été fait par les différentes écoles participant à PADAJA.

**Des questions ou besoin d'aide ?** Contacte-nous : **jeunes@amnesty.be.**

**Pour commander tout le matériel de PADAJA ou accéder à notre sélection de vidéos : www.amnesty.be/padaja2526**

**Notre adresse pour nous envoyer les cartes-actions complétées et signées** :
Amnesty International Belgique francophone, Programme Jeunesse, Chaussée de Wavre 169, 1050 Bruxelles.

# FICHE ANNEXE

## ACTIONS DE PRESSION À DESTINATION DES AUTORITÉS

### Comment ça marche ?

On met à ta disposition **trois cartes-actions en lien avec la question de la défense de l'état de droit**, afin de faire pression sur des autorités pour obtenir des changements dans ce domaine.

On te propose, avec ton groupe ou ta classe, de **les faire signer par un maximum d'élèves**.

Tu te demandes peut-être si les jeunes de moins de 18 ans peuvent signer des pétitions et ce type de cartes. Oui, les jeunes, mêmes mineur·e·s, ont le droit de signer une pétition ou une carte-pétition, car une pétition n'a pas de valeur juridique, mais il est important, quel que soit son âge, de comprendre ce que l'on signe !

On compte donc sur les membres de ton groupe ou de ta classe et toi, pour **expliquer clairement chaque situation,** en rappelant l'importance du respect de l'état de droit.

Une fois qu'un·e élève a signé une carte, la partie inférieure de la carte (partie explicative) peut être détachée et lui être remise.

**Une fois complétées et signées,** ces cartes sont **à renvoyer ou à déposer à Amnesty International** (adresse indiquée sur les cartes). Amnesty International se chargera ensuite de les remettre aux autorités concernées.

### Une carte-action sur les États-Unis

**Destinataire** : Marco Rubio, le secrétaire d'État des États Unis.

**Contexte** : depuis le retour au pouvoir de Donald Trump à la présidence des États-Unis, un grand nombre de mesures illégales et arbitraires ont été prises par son gouvernement.

Donald Trump a notamment signé, le 20 janvier 2025, un décret intitulé « Reevaluating and Realigning United States Foreign Aid » qui a permis au Département d'État américain de suspendre de manière brutale, incohérente et massive l'aide internationale apportée par les États-Unis aux initiatives humanitaires et de défense des droits humains dans le monde entier. Des programmes essentiels qui offraient des soins de santé, la sécurité alimentaire, des hébergements, des services médicaux et un soutien humanitaire à des personnes en situation d'extrême vulnérabilité ou particulièrement marginalisées ont soudainement arrêté d'être financés partout dans le monde. Cela met en péril la vie et les droits fondamentaux de millions de personnes.

La décision du gouvernement de cesser de financer ces programmes a contourné le contrôle exercé par le Congrès américain, ce

qui est contraire au droit américain. Personne n'est pourtant au-dessus des lois et du droit, pas même le président des États-Unis et son administration. C'est ce que prévoit le principe de l'état de droit qui est inscrit dans la Constitution américaine.
Le secrétaire d'État américain a un rôle à jouer pour veiller au respect de ce principe par le gouvernement, et aider à rétablir l'aide internationale apportée à ces programmes humanitaires et de défense des droits humains.

**Demande** : veiller à ce que l'état de droit soit respecté et que les décisions prises par le gouvernement soient bien contrôlées par les membres du Congrès.

En particulier :

- travailler en étroite collaboration avec le Congrès américain, et de manière transparente et inclusive (en concertation avec les organisations de la société civile, les organisations internationales et les gouvernements étrangers concernés), pour mettre en place des réformes et des réorientations de la coopération et de l'aide internationales qui ne sont pas discriminatoires ;
- rétablir d'urgence l'aide internationale apportée par les États-Unis aux programmes humanitaires et de défense des droits humains dont la réduction soudaine du financement a porté atteinte aux droits humains.

## Une carte-action sur la Hongrie

**Destinataires :** Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne.

**Contexte** : dans un discours, prononcé en mars 2025, le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, a comparé les juges, les journalistes et la société civile à des « parasites » qui devaient être « liquidés » dans ce qu'il appelait un « nettoyage de printemps ». Et Viktor Orbán ne se contente pas de paroles, il passe régulièrement à l'acte.

Depuis son retour au pouvoir en 2010, il n'a cessé d'attaquer les principes fondamentaux de l'état de droit, notamment en poussant à l'adoption de lois contraires aux traités européens que chaque État membre de l'Union européenne s'est pourtant engagé à respecter. Une loi interdisant les manifestations en faveur des droits des personnes LGBTI+ a notamment été adoptée en avril 2025. Et d'autres mesures, lois ou projets de loi portés par le gouvernement hongrois visent à faire taire d'autres minorités et toutes les voix critiques, notamment celles de la société civile, des médias indépendants et des organisations non gouvernementales.

La Commission européenne dispose d'outils juridiques pour lutter contre les dérives du gouvernement hongrois. Certaines procédures, notamment des procédures d'infraction, ont déjà été lancées par la

Commission européenne contre le gouvernement hongrois afin de le sanctionner, mais la Commission ne va pas assez loin et reste trop souvent silencieuse face aux multiples violations des droits humains et de l'état de droit. Elle doit faire plus !

**Demande** : intensifier la pression exercée sur les autorités hongroises pour qu'elles respectent les règles de l'état de droit, notamment l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et le droit de manifester librement (en particulier le droit de manifester en faveur des droits des personnes LGBTI+ qui est actuellement interdit par la loi hongroise).

## Une carte-action sur la Belgique

**Destinataire** : Anneleen Van Bossuyt, ministre belge de l'Asile et de la Migration.

**Contexte** : depuis 2021, plus de 12 000 décisions de justice, notamment des décisions rendues par des juridictions belges et la Cour européenne des droits de l'homme, ont déclaré que les institutions belges avaient manqué à leur obligation, inscrite dans la loi, d'aide aux personnes demandeuses d'asile. Elles imposent à l'État d'offrir un hébergement et un accueil adéquat à ces personnes.

Or, alors que le gouvernement belge doit respecter la loi et les décisions de justice, il les ignore depuis plusieurs années. Il continue délibérément de laisser des personnes en demande d'asile, à la rue, sans toit ni nourriture.

Cette situation est inacceptable. La Belgique est un État de droit, c'est-à-dire que tout le monde, y compris le gouvernement, est soumis à la loi et aux décisions de justice. Aucune politique ne peut être fondée sur le non-respect [persistant] des lois nationales et internationales et des décisions de justice ainsi que sur le mépris des droits et de la dignité des personnes.

**Demande** : cesser d'ignorer les décisions de justice belges et internationales : respecter la loi et ces décisions de justice (notamment les décisions de justice dans le domaine de l'asile).

# ACTIONS DE SENSIBILISATION

## Du matériel de sensibilisation et des idées d'actions

On met également à ta disposition du matériel de sensibilisation sur le sujet :

- **quatre affiches** (format A2)
- **deux badges**
- **un autocollant**
- **quelques courtes vidéos**
- **des fiches pédagogiques.**

On te propose, avec ton groupe ou ta classe, de **coller plusieurs exemplaires des affiches,** dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Vous pouvez également distribuer des **autocollants et** des **badges** aux élèves intéressé·e·s, en leur posant des questions sur le sujet.

Il est également possible de proposer aux élèves intéressé·e·s de tester leurs connaissances en répondant à des **quiz, mots mêlés, vrais-faux**, etc., sur le sujet.

Vous pouvez créer vous-mêmes votre quiz ou d'autres jeux à partir des informations figurant dans cette fiche ou dans nos fiches pédagogiques relatives à l'état de droit, notamment la **fiche focus théorique** et les **fiches jeux** ou utiliser nos quiz et autres jeux qui sont accessibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne.

Une autre idée, afin de toucher les élèves d'une autre manière, consiste à **fabriquer vos propres affiches** en inscrivant des **extraits de témoignages/discours,** tirés des différentes **fiches témoignages** sur le sujet disponibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne.

Il peut aussi être intéressant de **projeter**, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, **une ou plusieurs vidéos qui figurent parmi notre sélection** dans notre **fiche « À voir à lire »** sur l'état de droit, accessible sur notre plateforme de ressources pédagogiques. À noter : **trois vidéos** seront **spécifiquement créées sur le sujet** dans le cadre de la **série vidéo éducative Freally ?**. Les épisodes de septembre, octobre et novembre 2025 seront consacrés aux attaques contre l'état de droit aux États-Unis, en Hongrie et en Belgique.

Organiser la **projection d'un documentaire ou d'un film sur le sujet** suivi d'un **débat** est un autre moyen de sensibiliser les élèves. Des suggestions de films et de documentaires sur le sujet figurent également dans notre **fiche « À voir à lire »** sur l'état de droit.

Enfin, toute autre action de sensibilisation qui vous semble pertinente et réalisable (toujours en accord avec la direction de votre école) comme des saynètes, une flash mob, une mise en scène d'un faux procès, une exposition, un concours, etc., peut également être menée.

## Des dizaines de fiches pédagogiques

**Pour accéder à notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne : www.amnesty.be/plateforme**

Il s'agit de sélectionner, dans le moteur de recherche de la plateforme, la thématique « état droit » ainsi que le type de fiches recherchées afin d'accéder le plus rapidement possible aux fiches souhaitées.

Des **fiches pédagogiques théoriques** ainsi que de nombreuses autres **fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux** (quiz, mots mêlés, jeu des définitions, etc.), **des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc.,** sur le sujet, sont à retrouver sur cette plateforme dès **fin septembre 2025**.

## Une affiche générale sur l'état de droit

Cette affiche reprend le slogan général de cette édition de PADAJA : « Être au pouvoir ne donne pas tous les pouvoirs ».

Alors qu'un homme politique s'adresse à une foule en disant : « J'ai décidé de faire arrêter cette juge, car sa décision judiciaire

ne me convient pas. J'ai ordonné de fermer ce journal, car ses articles étaient absurdes. J'ai décidé de ne pas me soucier de nos engagements internationaux quand ils m'empêchent de mener la politique que je veux… », le public lui rappelle que ce n'est pas parce qu'il est au pouvoir qu'il a tous les droits et tous les pouvoirs.

Cette affiche donne ainsi (via les propos de l'homme politique) plusieurs exemples de violation de l'état de droit et met l'accent sur la force de la mobilisation et l'importance de la résistance face à ces attaques.

## Une affiche sur les États-Unis

Depuis son retour au pouvoir en janvier 2025, le président Donald Trump a publié de nombreux décrets et pris un grand nombre de mesures qui violent la loi et empiètent sur l'autorité du Congrès.

Son gouvernement a fait pression sur des juges ou ordonné leur emprisonnement, car ces dernier·e·s osaient faire leur travail de manière indépendante, il a piétiné les droits des personnes migrantes et des personnes LGBTI+, il a supprimé l'aide internationale apportée par son pays aux initiatives humanitaires et de défense des droits humains dans le monde entier, etc.

Le dessin illustrant cette affiche représente une statue de la liberté triste et abîmée afin de symboliser toutes les attaques qui sont portées à l'état de droit dans ce pays.

Présider la plus grande puissance du monde ne donne pas tous les droits ! Les autorités américaines ne peuvent pas faire pression sur les juges, négliger les droits des personnes migrantes, encourager les discriminations, se moquer du droit international, etc. Tout cela n'est pas permis. Les droits humains prévalent sur le droit du plus fort.

## Une affiche sur la Hongrie

En Hongrie, le gouvernement se livre à des attaques massives contre l'état de droit et ne s'en cache pas.

Dans un discours de mars 2025, le Premier ministre Viktor Orbán a, par exemple, comparé les juges, les journalistes et la société civile à des « parasites » qui devaient être « liquidés » dans ce qu'il a appelé un « nettoyage de printemps » !

Sur le dessin illustrant cette affiche, c'est la situation de la liberté de la presse menacée qui est prise en exemple, mais dans le texte qui l'accompagne, il est précisé : « La Hongrie a une grande histoire. Mais, actuellement, cette histoire dérape. La presse, la justice et les universités sont sous tutelle. Les manifestations critiques ou pour faire valoir des droits sont interdites. Le pouvoir parle de liberté et de sécurité, mais ce ne sont que des abus de pouvoir. »

La presse indépendante n'est donc pas la seule concernée par les attaques du gouvernement hongrois. La justice, l'éducation, les minorités (notamment les personnes LGBTI+ et les personnes migrantes), les organisations non gouvernementales et toutes les voix critiques en général sont aussi prises pour cible par les autorités hongroises.

Il est temps que les dirigeant·e·s de l'Union européenne, qui ont jusqu'à présent regardé la Hongrie franchir ligne rouge après ligne rouge, se décident à agir concrètement et efficacement pour mettre un terme aux attaques portées par le gouvernement hongrois contre l'état de droit.

## Une affiche sur la Belgique

Le dessin qui illustre cette affiche fait référence au siège du gouvernement fédéral belge qui se trouve au 16 rue de la Loi. Le nom de la rue a été détourné en « rue hors-la-loi », car le gouvernement belge se place trop souvent en marge de cette loi, même quand la justice le rappelle à l'ordre.

Depuis 2021, plus de 12 000 décisions de justice, notamment des décisions rendues par la plus haute juridiction administrative belge et la Cour européenne des droits de l'homme, ont reconnu que les institutions belges avaient manqué à leur obligation d'aide aux personnes demandeuses d'asile.

Depuis plusieurs années, le gouvernement belge ne respecte effectivement pas la loi dans ce domaine. Plusieurs milliers de personnes qui ont demandé l'asile en Belgique n'ont pas pu bénéficier d'un hébergement et ont été contraintes de dormir dans la rue, dans des tentes ou des squats, souvent dans des conditions dangereuses et insalubres. Et le

gouvernement ne respecte pas non plus les décisions de justice qui viennent le rappeler à l'ordre à ce sujet.

En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique s'est pourtant engagée, tout comme la Hongrie, a respecté les valeurs et principes fondamentaux de l'Union européenne, en particulier l'état de droit.

Un gouvernement qui respecte les règles, c'est la base. Sans ça, c'est l'arbitraire qui gagne. Le gouvernement belge doit appliquer la loi et respecter les décisions de justice notamment concernant l'accueil des personnes en demande d'asile.

## Un autocollant et deux badges

L'autocollant et les badges viennent compléter les quatre affiches.

L'autocollant reprend le slogan figurant sur l'affiche générale.

Quant aux deux badges, ils permettent de mettre en avant deux autres slogans : « Personne n'est au-dessus des lois » et « Stop aux abus de pouvoir ».

**Pour commander tout le matériel de PADAJA ou accéder à notre sélection de vidéos www.amnesty.be/padaja2526**